

RÉSIDENCE 2024-2027

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.E.S.)  
Option sciences cliniques vétérinaires (Programme 259012)

**LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE SOUMISES VIA LE VETERINARY INTERNSHIP AND RESIDENCY MATCHING PROGRAM (VIRMP) AVANT LE 8 JANVIER 2024 À 9 :00PM.**

**CONCENTRATION : URGENTOLOGIE ET SOINS INTENSIFS**

**NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1**

**DESCRIPTION :**

La résidence est un programme de 2e cycle plein temps s'échelonnant sur **3 ans** (36 mois). Ce programme comprend 108 crédits, principalement sous forme de stages, et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) en médecine vétérinaire. La formation comporte une formation intensive en clinique avec la majorité des stages dans la concentration choisie. D'autres stages sont effectués dans diverses spécialités pour rencontrer les exigences de formation de l'*American College of Veterinary Emergency and Critical Care*. Le service d'urgentologie et soins intensifs de l'Université de Montréal effectue une ventilation mécanique (en moyenne 4 à 6 cas par an). Cependant, il n'y a pas de programme avancé de thérapie de remplacement rénal continue pour le moment. Le service est composé de 3 diplômées de l'ACVECC, d'un clinicien enseignant et de trois internes spécialisés en urgentologie et soins intensifs. Il y a une banque de sang des petits animaux sur place et elle fournit des produits sanguins canins partout au Canada. De plus, il existe une colonie de chats donneurs de sang. Il existe aussi un service de radiologie interventionnel actif, en plus de tous les autres services spécialisés à l'exception de l'oncologie. Les tâches du résident ou de la résidente pendant son programme seront :

- participer aux examens des animaux admis à l'externe et des patients hospitalisés;
- participer au service de garde de première ligne dont la fréquence s'établit à une garde toutes les deux à trois semaines, en plus du tiers des jours fériés et d'être responsable du suivi de ses patients hospitalisés les soirs et fins de semaine;
- compléter un projet de recherche clinique et publier un article comme première auteure ou premier auteur;
- contribuer à la supervision quotidienne des étudiantes et des étudiants stagiaires du service d'urgentologie et soins intensifs;
- participer à des travaux pratiques offerts aux étudiantes et aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle.

La résidente ou le résident aura droit à trois (3) semaines de vacances annuelles établies par la direction du programme et le secteur en fonction des besoins. Si la résidente ou le résident n'est pas de garde, elle ou il bénéficiera des mêmes jours fériés que le personnel enseignant. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée à la direction du programme et au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Après un an, à la demande de la résidente ou du résident et à la satisfaction de son comité conseil, elle ou il pourra s'inscrire à un programme de maîtrise.

**PRÉALABLES :**

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir complété récemment un internat ou posséder une expérience équivalente
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débuter le programme
- Connaissance suffisante de la langue française

**DROITS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne):**

- Étudiant(e) québécois(e), canadien(ne) hors Québec et français(e)/belge francophone : En moyenne 4 769 \$ / année
- Étudiant(e) international(e) : En moyenne 18 457 \$ / année, incluant l'application de la bourse d'exemption UdeM

Pour avoir de plus amples informations concernant le financement pour la clientèle étudiante étrangère (à l'exception des citoyen(ne)s français(es) et belges francophones), veuillez contacter Mme Marie-Ève Bouchard [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)

**RÉMUNÉRATION :**

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année\*
- 31 000 \$ /troisième année\*

À ces montants s'ajoutent une somme de 1 782 \$ pour la première année, de 1 914 \$ pour la deuxième année et de 2 046 \$ pour la troisième année (3,6 % pour le paiement des jours fériés et de 3 % pour les avantages sociaux).

\*La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle de la résidente ou du résident et de la Faculté.

La résidente ou le résident dispose d'un montant total de 3 200 \$ pour ses années de formation. Ce montant alloué peut couvrir la participation à des congrès et pour l'achat de livres en direct avec la discipline (*montant maximal de 500 \$*).

**DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME:** 10 juillet 2024 au 10 juillet 2027

**POUR POSTULER :**

Les candidatures doivent être soumises via le Veterinary Internship and Residency Matching Program avant le 8 janvier 2024. Se référer au site internet pour plus de détails et compléter l'inscription : <https://www.virmp.org>

Si vous appliquez seulement à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, vous pouvez soumettre vos documents en français.

**LA DIVULGATION DU CHOIX DES PERSONNES SÉLECTIONNÉES :**

Les résultats du match seront disponibles sur le site internet du VIRMP le **4 mars 2024**.

Seule la personne sélectionnée devra compléter sa demande d'admission (frais de 112\$ CA) auprès de l'Université de Montréal.